Haute tension sous terre
Emmanuel Amoos
Président
Av de la Gare 27, 1957 Ardon
emmanuel.amoos@parl.ch

Communiqué de presse, 11 août 2026

Principe de la ligne aérienne : le Conseil national doit garantir une marge de manœuvre pour les câbles souterrains

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a aujourd'hui rejeté, par **14 voix contre 11**, une proposition visant à prévoir des exceptions supplémentaires au principe de la ligne aérienne dans le cadre de ses délibérations sur le « réseau express ». Cette proposition faisait suite à la proposition de compromis du conseiller aux États Beat Rieder, qui avait été rejetée de justesse par le Conseil des États lors de la session d'été, par 22 voix contre 21. Une proposition de minorité, sous une forme atténuée, sera désormais défendue au Conseil national.

L'association **Haute tension sous Terre (HTST)** regrette cette décision. La proposition initiale aurait permis, en plus de la préservation des biotopes d'importance nationale, de réaliser une mise en faisceau avec d'autres infrastructures et aurait prévu une pesée des intérêts tenant compte de toutes les technologies disponibles. La minorité qui subsiste prévoit néanmoins l'exception pour les biotopes ainsi que la pesée des intérêts.

« C'est le minimum que le Conseil national doit maintenant faire », déclare Emmanuel Amoos, président de HTST. « Si le principe de la ligne aérienne est introduit, il doit laisser suffisamment de marge de manœuvre pour permettre des solutions adaptées à chaque situation. Le Conseil national devrait donc au moins accepter la proposition de minorité qui subsiste. »

HTST soutient un développement rapide du réseau électrique. Celui-ci ne doit toutefois pas conduire à exclure d'emblée la technologie qui constitue objectivement la meilleure solution.

Contact:
Emmanuel Amoos, président, conseiller national
emmanuel.amoos@parl.ch / +41 78 607 72 32